

REPUBLIQUE DU BENIN*Fraternité-Justice-Travail*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2016-379 DUBO JUIN 2016

portant nomination au Ministère de la Santé.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Sur proposition du Ministre du Ministère de la Santé ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance ordinaire du mercredi 22 juin 2016,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées aux postes ci-après :

- Directeur de Cabinet :
Monsieur Lucien TOKO ;
- Directeur National de la Santé Publique :
Madame Eléonore Mathilda Armande GANDJETO
- Directeur de la Pharmacie, du Médicament et des Explorations Diagnostiques :
Monsieur Fernand Ahokanou GBAGUIDI ;
- Directeur de la Santé de la Mère et de l'Enfant :
Monsieur Ahissou Robert Franck ZANNOU ;

- Directeur des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance :

Madame Adjaratou SEIDOU épouse MALIKI;

- Directeur Départemental de la Santé Zou-Collines :

Monsieur Fortunet Alain NOUATIN ;

- Directeur Général du Centre National Hospitalier et Universitaire Hubert Koutoukou MAGA (CNHU-HKM) :

Monsieur Koffi Alexandre SOSSOU ;

- Directeur Général de l'Hôpital de la Mère et de l'Enfant :

Monsieur Thomas d'Aquin ZANGOUNON ;

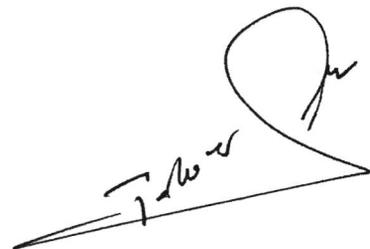
- Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Vaccination et les Soins de Santé Primaires :

Monsieur Franck Hilaire BETE.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

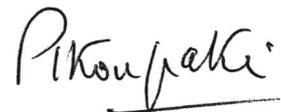
Fait à Cotonou, le 30 juin 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



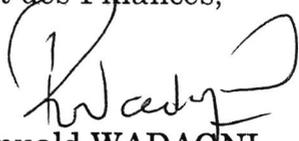
Patrice TALON.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Santé,



Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 02- SGP 01- MS 02- PREFECTURES 12-
AUTRES MINISTÈRES 19 SGG 4- INTERESSES 10 -JORB 1.